



Isabelle Gonçalves-Pellegrin
& Caroline Lambert

Notaires associés

32 rue Jules Marie Simon
45160 OLIVET

Tél : 02 46 26 30 00
Parking à 20 mètres

<https://goncalvespellegrinlambert.themecloud.dev/>
visio n° 2349660

Pièces et renseignements à fournir pour une succession

Dossier Ref. : A 2023 00020

CL/KR

VENTE DIVERS

Suivi par : Karine RICHARD

karine.richard.45110@notaires.fr

- Extraits de l'acte de décès (3 exemplaires - à demander à la mairie du lieu de décès)
- Livret(s) de famille de la personne décédée
- Contrat de mariage et/ou donation entre époux (le cas échéant)
- Copie du jugement de divorce de la personne décédée (le cas échéant)
- Héritiers : Etat-civil complet, situation familiale (marié, célibataire, divorcé,...), adresse postale, numéro de téléphone, adresse email, profession.

- Copie du ou des Contrats d'assurance-vie ou nom des banque ou compagnie d'assurance où ils ont été souscrits
- coordonnées des banques détentrices des comptes du défunt et/ou de la communauté
- Références des organismes de retraite et de la sécurité sociale.
- Références des aides sociales (si perçues)

- Titres de propriété
- Carte grise du ou des véhicules automobiles, bateau(x), scooters, etc...
- Contrat de location (en qualité de bailleur ou de preneur)
- Nom du notaire ayant réglé la où les successions déjà recueillies par le ou la défunt(e) ou rédigé les donations consenties ou reçues par le défunt.
- Autres actifs : mutuelle, caisse primaire d'assurance maladie, parts de société, etc. Statuts de la société , contrat de prêt consenti à la société, coordonnées de l'expert-comptable
- Fonds de commerce : bilan, acte d'acquisition, bail professionnel

- Copie des derniers avis concernant l'impôt sur les revenus, des taxes foncières, taxe d'habitation et contributions sociales, IFI et les justificatifs des éléments y figurant.

Notaire

Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

- Passifs divers (sommes dues au jour du décès) : frais de dernière maladie, coordonnées maison de retraite, facture des pompes funèbres, facture d'EDF, GDF, France Telecom, assurance (habitation, véhicule, etc.), crédits en cours, tableaux d'amortissement, copie des contrats de prêts immobiliers, etc.
- Copie des donations et donations-partages antérieures

+ Un chèque d'acompte de 400 €